



REPRISE D'UNE ACTIVITE NON SALARIEE

Remarque préalable. Les contraintes et réglementations concernant les statuts et règles administratives que doivent subir les patrons, gérants de société dans leurs activités ne sont pas évoquées ici.

Nous parlons simplement de ce qui se passe quand on est au Pôle emploi, en ASS ou eau RSA et qu' on décide, faute d'employeur, de se mettre à son compte.

Fiche établie en premier car les règles en ce sens sont plus simples car il n'y a pas de problèmes réel de cumul entre activité et allocations (sauf dans le cas de l'autoentrepreneur).

QUAND ON EST EN ARE (allocation retour à l'emploi). ARCE

Le demandeur d'emploi qui crée ou reprend une entreprise peut bénéficier d'une partie de ses allocations chômages (ARE) versée sous forme de capital.

Ce capital est égal à la moitié de ses droits à l'ARE restant dus à la date ou son activité professionnelle non salariée démarre.

Cette somme est **versée en deux fois**, à 6 mois d'intervalle, si l'activité professionnelle non salariée est toujours exercée.

L'ARCE n'est pas compatible avec les règles de cumul entre allocations et rémunération susceptibles d'être appliquée en cas d'activités professionnelle non salariée.

L'attribution de l'ARCE est soumis à l'obtention de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprises (**ACCRE**) dispositif d'exonération de charges, de l'état.



REMARQUE. Pourquoi l'aide versée est égale la moitié des droits acquis et non pas la totalité ?

En cas de dépôt de bilan de l'entreprise créée, le gérant bénéficie t-il du restant de ses droits acquis auparavant quand il était salarié, maintien acquis pendant combien de temps ? N'est-ce pas une spoliation des ressources des gens ? Comme son activité de gérant ne lui donne pas droit au chômage, c'est très important pour lui de le savoir.

ACCRE. Il faut remarquer que, contrairement à ce qui se passait avant, l'état n'apporte plus de capital pour la création d'entreprises par un chômeur. c'est simplement une exonération de charges. Qui va donc lui apporter le capital nécessaire ?